

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE144822024**

**Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est. Arrondissements : Ville-Marie et Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 13 267 723,85 \$ (contrat : 11 982 223,85 \$ + incidences : 1 285 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 26202 – 7 soumissionnaires**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 1<sup>er</sup> mai 2014

## Direction générale

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme *Émilie Thuillier*  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme *Dida Berku*  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme *Karine Boivin Roy*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

M. *André Allard*  
Ville de Kirkland

M. *Richard Celzi*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme *Marie Cinq-Mars*  
Arrondissement d'Outremont

M. *Jean-François Cloutier*  
Arrondissement de Lachine

M. *Richard Deschamps*  
Arrondissement de LaSalle

Mme *Marianne Giguère*  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme *Sylvia Lo Bianco*  
Arrondissement de Montréal-Nord

Mme *Lili-Anne Tremblay*  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 1<sup>er</sup> mai 2014

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE144822024, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est. Arrondissements : Ville-Marie et Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 13 267 723,85 \$ (contrat : 11 982 223,85 \$ + incidences : 1 285 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 26202 – 7 soumissionnaires

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	4
Critères d'examen .....	4
Mandat SMCE144822024 .....	5
Conclusion .....	7

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des renseignements contenus dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des renseignements reçus dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

## **Critères d'examen et modalités de fonctionnement**

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
  - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
  - Contrat accordé à un consortium;
  - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
  - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
  - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

**Mandat SMCE144822024**

**Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est. Arrondissements : Ville-Marie et Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 13 267 723,85 \$ (contrat : 11 982 223,85 \$ + incidences : 1 285 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 26202 – 7 soumissionnaires.**

À sa séance du 2 avril 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1144822024. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 9 avril, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE144822024 qui lui avait été confié. Des responsables de la Direction des infrastructures ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat. Des travaux prévus dans ce contrat s'inscrivent dans la Stratégie de gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. En même temps, le contrat porte également sur des activités liées au Programme de réfection du réseau routier artériel.

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 874 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 300 mm à 1050 mm dans l'avenue Papineau, entre les rues Ontario et Gauthier, la reconstruction de 35 mètres de conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre dans la rue Sherbrooke, ainsi que l'abandon de 1000 mètres d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre dans l'avenue Papineau, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal. Les travaux consistent également en la reconstruction de trottoirs, la réfection de chaussée mixte en chaussée flexible, ainsi que l'installation d'un système d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario à la rue Gauthier.

Dans ce dossier, les contingences ont été établies à 10,2 % du coût des travaux.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 3 au 26 février 2014. Sur vingt-six preneurs du cahier des charges, sept firmes ont déposé une soumission. Parmi les non soumissionnaires, onze firmes sont connues comme sous-traitants, une firme n'a pas

d'attestation de l'Autorité des marchés financiers et sept firmes n'ont pas motivé leur désistement.

Il est à noter que l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de 3,1 %, alors que l'écart de prix entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième plus bas est de 0,6 %.

Les membres de la commission ont soulevé des questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ils ont cependant constaté unanimement la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Dans ce contrat, comme dans d'autres au cours des derniers mois, les membres ont constaté que des entrepreneurs qui obtiennent souvent des contrats ont déposé une soumission nettement plus élevée cette fois-ci. Il est difficile de comprendre ce phénomène chez des entrepreneurs généraux. Les représentants des services municipaux ont fait valoir que des entrepreneurs généraux peuvent être plus performants pour certains travaux requis dans un contrat. Si les travaux en question constituent une part importante de l'ensemble du contrat, cela pourrait avoir une influence sur le montant de leur soumission.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction des infrastructures pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

*Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE144822024 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.